
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2023 à 19 h
Pavillon Henri Bourassa
6100, rue Pascal**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK,
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Awad Shkemy en remplacement de Maxime Sauveur, directeur des Travaux publics M. Maxime Ubner
Sauveur, directeur des travaux publics
Mme Chilandre Patry, cheffe de division du développement social, en remplacement de Claudel
Toussaint, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Louis Tremblay, chargé de communications.

Étaient aussi présents :

Mme Julie Bessette, lieutenant du PDQ 39
Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat
M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique

Nombre de personnes dans la salle : 60

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Un moment de recueillement est observé à la mémoire de M. Haj Slimen, un citoyen engagé dans sa communauté.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte

CA23 10 234

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, à 19 h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Message de retour de la mairesse : remerciements adressés à M. Sari pour son remplacement temporaire de la mairesse
 - Événement au parc Le Carignan
 - Signature du Livre d'or de M. Sylvain Mandeville
 - Chaleur
 - Signature du livre d'or par les jeunes athlètes qui représentaient la circonscription de Bourassa aux derniers Jeux du Québec à Rimouski ainsi que leurs entraîneurs.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clarac

- Rentrée scolaire et sécurité
 - Fermeture du journal Métro
 - Rencontre sur les éléments constitutifs du parc Pilon
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

- Inauguration place de la Musique
 - InfoNord
 - Retour sur l'été, activités dans les parcs
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

- Arrivée des pistes cyclables
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – Ovide-Clermont

- Incivilités dans les parcs
 - Nettoyage des berges
-

10.03 - Période de questions du public.

Questions des citoyens présents dans la salle

Stéphane Desjardins
Débordement d'égouts

Marthe Jean
Intempéries sur la rue London

Pierre Lacombe
Cueillette des résidus domestiques

Mme Delgaudio
Nuisance d'un arbre situé sur le terrain de la ville

M. Filosa
Fermeture du journal Métro

Fatima Salazar Gomez
Fermeture du journal de Métro

Jean-Pierre Major
Lumière qui se trouve sur le Boulevard Gouin

Michel Legault
Le déneigement sur le boulevard Gouin

Lucie Roy

Les délais de la construction des pistes cyclables

Roger Trépanier

Mise en place du drapeau lors de la fête nationale et de la fête du Canada

Rita Boumerhi

Installation des dos d'âne entre la rue Leger et Joseph Dufresne

Mme Gaudin

Entretien d'un terrain plein de mauvaises herbes

Serge Célestin

Pancarte installée en arrière de la porte d'entrée de la salle des Témoins des Jéhovah

Questions reçues via le formulaire électronique

Marc Vais

Collecte des résidus

Danielle Lebrun

Changement de règlement entre deux entrées de garage

Isabelle St-Louis

Programme de verdissement de l'arrondissement.

CA23 10 235

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 05 juin et du 27 juin 2023, à 19 h ainsi que le procès verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 août 2023, à 8h30.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 05 juin et du 27 juin 2023, à 19 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 août 2023, à 8h30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA23 10 236

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2023.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1236079013

CA23 10 237

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2023.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1236079015

CA23 10 238

Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

D'adopter la Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Montréal-Nord

Adopté à l'unanimité.

12.01 1238315002

CA23 10 239

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en Suvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

1. D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 2^e édition du budget participatif de Montréal :

- Projet 1: Promenons-nous sur la rue Fleury
- Projet 2: Espaces de rencontres extérieurs pour les jeunes
- Projet 3: Bonifier les parcs
- Projet 4: Le marché du nord-est
- Projet 5: Le CuisineLab
- Projet 6: Un tiers lieu pour l'activité créative
- Projet 7: Haltes WiFi dans les quartiers
- Projet 8: Parcours riverain Gouin... la suite
- Projet 9: Espaces de rencontre intérieurs pour les jeunes
- Projet 10: Skate parks extérieurs: tirer le meilleur de votre skatepark de quartier
- Projet 11: Gyms extérieurs accessibles pour toutes et tous
- Projet 12: Terrains de soccer
- Projet 13: Terrains de basketball (titre : Dribbler dans ton quartier)

2. De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Adopté à l'unanimité.

12.02 1237857002

CA23 10 240

Autoriser le financement de 288 242,33\$, taxes incluses, en provenance du Programme de réfection et verdissage des parcs locaux, dans le cadre du contrat d'aménagement de la place Charleroi à l'arrondissement Montréal-Nord. Appel d'offres 1125

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé le financement de 288 242,33\$ taxes incluses, en provenance du Programme de réfection et verdissage des parcs locaux, dans le cadre du contrat d'aménagement de la place Charleroi à l'arrondissement Montréal-Nord

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1238544002

CA23 10 241

Modifier le financement du projet de la construction d'une rampe d'accès pour l'accessibilité universelle côté rue Pascal au pavillon Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Montréal-Nord afin de tenir compte du financement obtenu dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1238109001

CA23 10 242

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1126 pour les travaux de réfection de l'entrée sud de la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit rejetée les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1126 pour les travaux de réfection de l'entrée sud de la mairie de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1238109005

CA23 10 243

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 5 500 \$ aux organismes suivants: soit une contribution de 500\$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour les Méritas 2023 qui aura lieu le 13 octobre 2023 et une contribution de 5000\$ à l'AQDR pour les Olympiades des aînés qui ont eu lieu le 10 août 2023 et la Kermesse des aînés de Montréal-Nord qui a eu lieu le 24 août 2023.

Monsieur Jean Marc Poirier déclare intérêt

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

Que soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 5 500 \$ aux organismes suivants: La Ligue de tennis de Montréal-Nord pour le Méritas 2023, qui aura lieu le 13 octobre 2023 et une contribution à l'AQDR pour les Olympiades des aînés qui ont eu lieu le 10 août 2023 et la Kermesse des aînés de Montréal-Nord qui a eu lieu le 24 août 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1239738010

CA23 10 244

Entériner une contribution financière de 500 \$ à la Fondation AfroMonde pour la tenue de la 15e édition du Festival AfroMonde qui a eu lieu du 17 au 20 août 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à la Fondation AfroMonde pour la tenue de la 15e édition du Festival AfroMonde qui a eu lieu du 17 au 20 août 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1231038018

CA23 10 245

Entériner une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 28e édition du Festival Italiano qui s'est tenu du 16 au 20 août 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 28e édition du Festival Italiano qui s'est tenu du 16 au 20 août 2022,

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1231038017

CA23 10 246

Adjuger à EXCAVATION GEMCO INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 153 808,96 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux d'aménagement de dalles de béton pour supports à vélos de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 15 380,90 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 11 535,67 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 180 725,53 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1131 / 1 soumissionnaire

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à EXCAVATION GEMCO INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 153 808,96 \$, taxes incluses, le contrat 1131 pour l'exécution des travaux d'aménagement de dalles de béton pour supports à vélos de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 15 380,90 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 11 535,67 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 180 725,53 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237902001

CA23 10 247

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2023 et au 31 juillet 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QU'il soit approuvé et déposé les rapports mensuels au 30 juin 2023 et au 31 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237606025

CA23 10 248

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2023 et au 31 juillet 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QU'il soit approuvé et déposé les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2023 et au 31 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237606026

CA23 10 249

Autoriser un virement de 25 000\$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QU'il soit autorisé un virement de 25 000\$, à même les fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1233301003

CA23 10 250

Autoriser le dépôt par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une demande de financement auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDE) dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC (Société de développement commercial).

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Il est recommandé:

D'autoriser le dépôt par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une demande de financement auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDE) dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC (Société de développement commercial).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239069010

CA23 10 251

Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2023 en date du 30 juin 2023 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023 comparé avec celui du 30 juin 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QU'il soit déposé la projection des résultats de l'exercice financier 2023 en date du 30 juin 2023 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023 comparé avec celui du 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1237606029

CA23 10 252

Adopter le projet de résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages, au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages, au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

De déroger à la grille RM17-11 afin d'autoriser l'usage « bibliothèque » de la classe publique de classe C;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- L'utilisation de cinq types différents de revêtement extérieur;

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une largeur de l'allée de circulation de l'aire de stationnement à 6,1 m au lieu de 7,1 m;

De déroger à l'article 94 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- L'empiètement d'un avant-toit dans la marge latérale de 0,728 m dans la marge latérale au lieu de 0,6 m;

De déroger à l'article 238 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une enseigne sur socle à 1,58 m du trottoir au lieu de 3,1 m;

Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

Que cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans reçus le 23 juin 2023, excluant l'aménagement intérieur;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1238303006

CA23 10 253

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.065 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les usages autorisés dans les zones RM28-760 et RM36-772 ainsi que prohiber le service au volant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.065 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les usages autorisés dans les zones RM28-760 et RM36-772 ainsi que prohiber le service au volant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

Adopté à l'unanimité.

40.02 1228303024

CA23 10 254

Adopter le projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement dans la marge avant secondaire, au 11140, boulevard Pie-IX le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une aire de stationnement en marge avant secondaire;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1238303007

CA23 10 255

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QU'il soit donné un avis de motion, présenté et déposé, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le RGCA05-10-0008-10 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1239171003

CA23 10 256

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QU'il soit donné un avis de motion, présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1239171006

CA23 10 257

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre l'ajout d'un étage sur le bâtiment unifamilial existant, situé au 10184, avenue de London, sur le lot 1 413 324 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'ajout d'un étage sur le bâtiment unifamilial existant, situé au 10184, avenue de London, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plan d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Petru Drebot, de la firme Studio AD, révisés le 7 août 2023;
- Certificat de localisation, préparé par Guy Michaud, arpenteur-géomètre, signé le 19 juillet 2013;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes:

- Qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

Et que le tout soit applicable sur le lot actuel 1 413 324 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1237758004

CA23 10 258

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser l'aménagement d'une seconde case de stationnement en marge avant principale au 11755, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures No RGCA02-10-0006

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit refusée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'aménagement d'une seconde entrée charretière et d'une seconde case de stationnement au 11755, avenue Pelletier pour le motif suivant :

- L'application des dispositions du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant puisqu'une borne de recharge pour véhicules électriques pourrait être installée à proximité de la case de stationnement existante et donc en conformité avec les règlements en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1238303005

CA23 10 259

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'installation d'une clôture ornementale de 4 pieds de haut dérogeant à la hauteur maximale prescrite de 3 pieds en marge avant, pour le 12359, avenue Monty, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une hauteur de clôture de 4 pi au lieu de 3 pi en cour avant, pour le 12359, avenue Monty;

Que cette autorisation soit conditionnelle à ce que la clôture en cour avant soit retirée si l'usage garderie est remplacé par un autre usage;

Et que cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 667 753 du cadastre du Québec, soit le 12359, avenue Monty.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1236079016

CA23 10 260

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement en cour arrière sur deux étages et le remplacement du parement à l'étage, du bâtiment résidentiel, situé au 11026, avenue Pelletier, sur le lot 1 846 662 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en cour arrière sur deux étages et le remplacement du parement à l'étage.

Que cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans et illustrations couleurs préparés par la firme *Antony Biello architecture+design* déposés à la DAUSE le 14 juin 2023.

Et que le tout soit applicable sur le lot 1 846 662 du cadastre du Québec, soit le 11026, avenue Roy.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1236079014

CA23 10 261

Autoriser la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent principal du cadre bâti, (emploi 700810), groupe de traitement 12-013, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 9 septembre 2023

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent principal du cadre bâti, (emploi 700810), groupe de traitement 12-013, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 9 septembre 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1233301002

CA23 10 262

Titulariser M. William Ducharme, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 9 septembre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisé M. William Ducharme, matricule 100089147 à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 003, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 9 septembre 2023;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1239720006

CA23 10 263

Titulariser M. Salah Eddine Dahhan, à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce rétroactivement au 22 juillet 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisé Titulariser M. Salah Eddine Dahhan, à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce rétroactivement au 29 juillet 2023.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1233602012

CA23 10 264

Nommer Mme Maryluisa Barillas (100229274), à titre d'agent technique en mécanique du bâtiment à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 9 septembre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Maryluisa Barillas (100229274), à titre d'agent technique en mécanique du bâtiment à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 9 septembre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1233602011

CA23 10 265

Nommer Mme Edna Rosas Landa Sanabria, à titre de conseillère (spécialité) - équité, diversité, inclusion et santé, mieux-être, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 11 septembre 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Edna Rosas Landa Sanabria, à titre de conseillère (spécialité) - équité, diversité, inclusion et santé, mieux-être, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 11 septembre 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1239571003

CA23 10 266

Nommer M. Tarek Boukari à titre de technicien en développement d'application en bureautique à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de huit (8) semaines, à compter du 9 septembre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Tarek Boukari à titre de technicien en développement d'application en bureautique à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de

Montréal-Nord, en période d'essai de huit (8) semaines, à compter du 9 septembre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1237606023

CA23 10 267

Nommer M. James Jean-Francois à titre d'agent de bureau à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs de l'Arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 9 septembre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. James Jean-François à titre d'agent de bureau à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs de l'Arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 9 septembre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.07 1237606024

CA23 10 268

Nommer Mme Dominique Riberdy, à titre de cheffe de division, à la Division de la culture et des bibliothèques, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 9 septembre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Dominique Riberdy, à titre de cheffe de division, à la Division de la culture et des bibliothèques, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 5 septembre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.08 1237768002

CA23 10 269

Nommer M. Cyril Baudin, à titre de chef de division parcs (arrondissement), à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 23 septembre 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Cyril Baudin, matricule 100062734, à titre de chef de division parcs (arrondissement), (emploi : 210990, poste : 52389), groupe de traitement : 03-FM08, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 23 septembre 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.09 1233602013

CA23 10 270

Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2023.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1239171004

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement